

Liste des membres de la Commission Système d'Information

- Léon Petit, *Président, SIST Niort - Président de la CSI*
- Bruno Antoinet, *Directeur, CIHL Saran, VAL*
- Jean-François Boulat, *Directeur général, APST-BTP-RP Bourg-la-Reine*
- Loïc Cavellec, *Président, PST Caen, IDS*
- Karine Chalot, *Directrice ASMT 65 Tarbes, INFOGRID GROUPE OCARA*
- Gaëtan Dussaux, *Directeur adjoint, ADESTI Rouen*
- Pierre-Paul Edel, *Directeur AMET, Rosny-sous-Bois, VAL*
- Corinne Emo, *Directeur Administratif et Financier, AMSN Bois Guillaume*
- Bernard Gaisset, *Directeur général, ACMS Suresnes, logiciel ACMS*
- Jean-Philippe Griva, *Directeur, EXPERTIS Marseille, VAL*
- Valéry Hournon-Gaïa, *Responsable informatique, IPAL Alfortville, logiciel IPAL*
- Pascal Le Deist, *Directeur, SSTNFC Etupes, MEDTRA*
- Corinne Letheux, *Médecin-conseil, CISME*
- Bernard Mas, *Directeur, AIST 19 Brive, IDS et ADEMIST*
- Michel Meyer, *Directeur informatique, AST 67*
- Karine Passagne-Cortesi, *Directrice, AST Grand-Lyon, Villeurbanne*
- Robert Ravry, *Directeur informatique, ACMS Suresnes, logiciel ACMS*
- Céline Vanhoorebeke, *Responsable systèmes d'information, POLE SANTE TRAVAIL Lille, VAL et IDS*
- Patrice Viard, *Directeur, SISTEMR Saint-Victor, VAL*
- Valérie Vol-Fresne, *Directrice, SMIRR Reims, VAL*



BRÈVES

Repérage des salariés potentiellement exposés aux nanoparticules

Résultats de l'enquête

Initiée par le groupe ASMT Toxicologie du Cisme en mars 2010, nous vous avons sollicités pour une enquête par questionnaire, afin de repérer les salariés potentiellement exposés aux nanoparticules.

Nous remercions tous ceux qui ont participé à l'enquête ou ont manifesté un intérêt pour ce sujet :

- le Dr BENSALAH, le Dr LUBREZ et le Dr MAREK, *AST 62-59 (62)*,
- le Dr BOURGET, *APAS (17)*,
- le Dr CAPRON, *STP (13)*,
- le Dr CARRON, *SEST (92)*,
- le Dr COLLOT-FERTEY, *Yvelines Santé au Travail (78)*,
- le Dr DELBOS et le Dr GOUJOU, *AHI 33 (33)*,
- le Dr LARCHEVESQUE, *ADESTI (76)*,
- le Dr MALASSAGNE, *AST 74 (74)*,
- le Dr MAREZ, *SIST 972 (97)*,
- le Dr SARDA, *EXPERTIS (13)*.

En juin 2012, les questionnaires ont été analysés.

Les résultats ont été publiés en décembre 2012 et vous pouvez en prendre connaissance dans l'article paru dans la revue INRS "Références en santé au travail", n° 132, pp. 33-38.

[Lire l'article \(lien sur le PDF disponible sur le site\)](#)

Facteur de pénibilité

Le Cisme, promoteur de recommandations sur le risque hyperbare

Le Cisme a accepté la sollicitation de la **société de physiologie et de médecine subaquatique et hyperbare de langue française (MEDSUBHYP)** afin de devenir promoteur de recommandations en Santé au travail pour la pratique clinique pour la surveillance médicale, par les médecins du travail, des salariés exposés au risque hyperbare.

Le Cisme, en tant que promoteur, représenté par son Médecin-Conseil, le

Docteur Corinne Letheux, prendra part à l'ensemble des étapes d'élaboration de ces recommandations qui seront soumises au label de la Haute Autorité de Santé (HAS).

Rencontre Cisme – Fepem¹

Elaboration d'un accord collectif de branche Santé-travail – particuliers employeurs

La loi n° 2011-867 du 20 juillet 2011 relative à l'organisation de la médecine du travail introduit la prise en charge des salariés du particulier employeur et explicite, par l'article L. 4625-2, qu'« *Un accord collectif de branche étendu peut prévoir des dérogations aux règles relatives à l'organisation et au choix du service de santé au travail ainsi qu'aux modalités de surveillance de l'état de santé des travailleurs* ».

La commission mixte paritaire de la Convention collective des salariés des particuliers employeurs a mis en place une sous-commission Santé-Travail chargée de l'élaboration d'un accord collectif de branche Santé-Travail.

Le Cisme a été invité par la Fepem à présenter les SSTI, les différents professionnels, les missions, les évolutions réglementaires et démographiques actuelles, ainsi que les outils utilisés pour la branche du particulier employeur et notamment les Fiches Médico-professionnelles (FMP).

Au côté de la Fepem, les partenaires sociaux présents ont manifesté leur intérêt pour cette aide à la compréhension de la Santé au travail apportée par le Cisme, et envisagent de nouveaux échanges très prochainement, afin de bénéficier du regard des professionnels dans le cadre de cet accord collectif de branche Santé-Travail.



(1) Fédération des particuliers employeurs de France.



N'oubliez pas !

Les 50^{èmes} Journées Santé-Travail du Cisme se dérouleront les 22 & 23 octobre 2013, au GRAND HÔTEL - 2 rue Scribe - 75009 PARIS.

Réservez vos dates !

Le Conseil Scientifique des Journées Santé-Travail 2013 a été constitué et se réunira le 11 mars prochain en vue de rédiger l'appel à communication qui sera adressé entre le 18 et le 22 mars 2013.

La date limite de réception des résumés des communications est fixée au 3 mai 2013.

